Image not found or type unknown

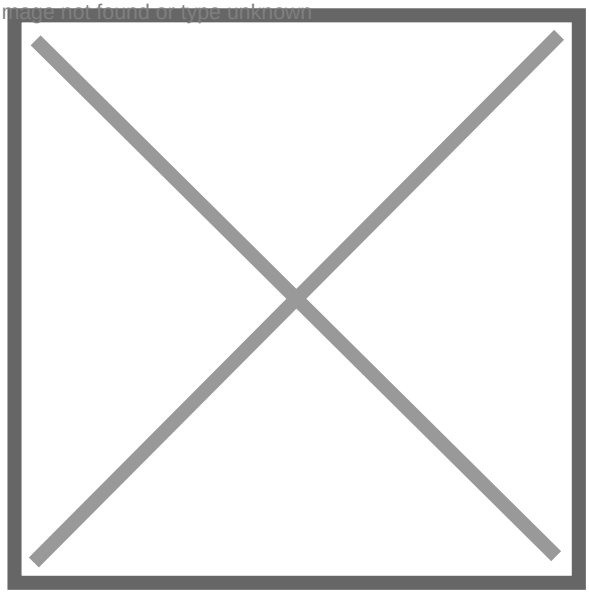

Décès, succession, bien immobilier,

Par **alicia**, le **17/02/2012** à **22:01**

Bonsoir Madame, Monsieur

J ai besoin un peu d aide .... (je suis une étudiante, qui vit seul avec ses frères et sa soeur : pas de familles en France)

Je vous explique mon cas : mon père est décédé au mois de novembre 2011 et ma mère (marié) est reparti en Asie en 1998 ... Mon père nous a élevé seuls, ma mère souffrait de troubles psychologiques (crise ....)

Vers 1989, dès qu ils se sont mariés, ils ont acheté un appartement ensemble qui d après ce que j ai compris (par les amis de mon père), appartenait à chacun 50%.
Aujourd'hui, je ne sais pas comment régler cette histoire devant le notaire (que je vais bientôt contacter) vu que ma mère (lors de ses crises), a déchiré tous ses papiers : carte d identité, passeport....
Je n ai rien qui prouve qu elle vit ici : elle existe théoriquement dans les papiers (taxe d habitation, impôt) depuis son mariage mais physiquement elle n est pas la ....
J ai entendu dire qu on pouvait régler la question de lappartement si elle se déplaçait au consulat pour signer les papiers. Je n ai que son certificat médical ! Mais, je voudrais savoir que ce passe t il si elle refuse de se rendre au consulat ou signer les papiers si je lui envoie?

Deuxièmement, je voudrais me renseigner sur les contrats d assurance vie :

La banque m a envoyé deux documents (ou plutôt à ma mère) sur des contrats (prévoyance) : clause bénéficiaire : le conjoint, à défaut les enfants de l assuré....
Le problème, c est qu elle :
ne vit pas ici, ne peut pas le signer. Elle n a ni un compte bancaire et ni une photocopie CNI ou passeport ....

Que dois je faire ?

Merci d avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés